

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2025_05_28

Séance du 14 mai 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 + 1 procurations

L'an deux mil vingt-cinq le 14 mai à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 3 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS : Marie-France AUBOIRON, Mikaël BABOLAT, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

Absents excusés : Christian CONAND → procuration à Jean-Pierre MERCIER
Céline THEVENOUX
Isabelle VAUDRAY

Absent : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Jean-Pierre MERCIER

OBJET :
CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET D'UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'engager l'ensemble des forêts de la commune dans le certification forestière PEFC,
- De respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC,
- D'accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC,
- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité de mes pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire,
- De s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débordés sous la responsabilité de la commune,
- De s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes,
- De signaler toute modification concernant les forêts communales engagées dans la démarche PEFC,

Le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de la certification à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR

Le Maire,
Emmanuel GINET

